## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'AUBE

# **COMMUNE DE CHAUCHIGNY**

# PROCES VERBAL SEANCE DU 9 avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Chauchigny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle périscolaire, sous la présidence de Richard BRUGGER, Maire.

Présents: M. Richard BRUGGER, M. Pascal FASSERT, M. Hubert MARCILLY, Mme Emilie SIMON, M. Maxime VALLOT, M. Christian FERTE, Mme Lucie BRULEY, M. Matthieu BLASSON, Mme Aline CARPENTIER.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): /

Absent(e)(s):/

Ont donné pouvoir: M. Olivier PETIT à M. Emilie SIMON

Secrétaire de séance : Mme Lucie BRULEY

Le procès-verbal du 11 février 2021 est adopté.

# I- COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. Pascal FASSERT, 1er adjoint, présente le compte administratif 2020.

Considérant que M. Richard BRUGGER, Maire, s'est retiré, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 se décomposant comme suit :

Colonne1	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
Fonctionnement	184790.26	248906.55	64116.29	
Investissement	478830.28	390219.97	-88610.31	
Résultat	663620.54	639126.52	-24494.02	
Reports ftnt	0.00	279403.81		
Report invt	6739.87	0.00		
TOTAL	670360.41	918530.33	248169.92	
RAR	71460	239410		
TOTAL GENERAL	741820.41	1157940.30	416119.90	

## II- COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## III- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2019	LA SI	L'EXERCICE 2020	REALISER 2020	RESTES A	PRENDRE EN
					REALISER	COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
INVEST	-6 739.87€		-88 610.31€	239 410.00€	167 950.00€	72 500 826
IIIVEOT	-0 100.010		-00 010.516	71 460.00€	107 930.00€	12 399.02€
FONCT	279 403.81€		64116.29€			343 520.10€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	343 520.10€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	343 520.10€ 95 350.18€
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## IV- BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente les propositions pour le budget prévisionnel 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

- APPROUVE et VOTE le budget primitif 2021 comme suit :

Section fonctionnement:Section investissement:Dépenses328624.18€Dépenses429310.18€Recettes581074.10€Recettes429310.18€

## Aménagement du parking sur la place de la mairie

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé lors du dernier Conseil Municipal d'aménager des places de parking sur la place de la mairie.

Il présente un devis de l'entreprise Profil TP et précise que ce sont les prix unitaires du marché VRD de la salle périscolaire qui ont été appliqués.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

- **RETIENT** l'entreprise Profil TP dont le devis s'élève à 9705.50€ HT soit 11646.60€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer le dit devis.

Il est également budgété en investissement:

- l'aménagement d'une aire de jeux
- la réfection du préau
- la mise en place d'un second point d'eau au cimetière
- l'achat de la signalisation pour l'amélioration de la sécurité dans la traversée de Chauchigny
- la pose d'un marquise pour la protection de la porte principale de l'église
- l'achat de jardinières
- l'achat d'un four pour la salle

## V- SUBVENTIONS 2021

Le Maire demande au Conseil Municipal de voter les subventions à verser en 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

- **VOTE** les subventions suivantes :

Coopérative scolaire de Droupt-St-Basle: 120€
Coopérative scolaire de Rilly-Ste-Syre: 60€
Coopérative scolaire de Chauchigny: 80€
AFR de Chauchigny: 2000€
ADMR: 330€

## VI- SUBVENTION 2021 A LA SOCIETE DE CHASSE

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention à la Société de chasse pour 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (7 POUR, 1 CONTRE, 2 abstentions),

DECIDE de verser une subvention de 300€ à la Société de chasse de Chauchigny.

#### VII- TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Maire indique qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de Taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la Taxe d'habitation sur les résidences principales.

Vu le budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

- **DECIDE** de ne pas augmenter les impôts et **RETIENT** les taux d'imposition suivants :

Taxe foncière bâti 37.26%
Taxe foncière non bâti 19.40%
CFE 19.05%

Le taux de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires en 2021 ne fait plus l'objet de vote et est celui appliqué en 2019, soit 20.60%.

#### VIII- TARIFS DE LA CANTINE ET DU PERISCOLAIRE

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires pour la rentrée de septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

- **DECIDE** de fixer comme suit les tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires à compter du 30 août 2021:

#### **TARIFS PERIODES SCOLAIRES:**

Tarifs	Quotient familiale ≤ 840€	Quotient familiale >840€
Repas + temps du midi	4.80€	5.20€
Accueil matin	1.80€	2.00€
Accueil soir jusqu'à 18h30	2.30€	2.50€
Repas adulte	5.00€	

#### TARIFS MERCREDI:

Tarifs	Quotient familiale ≤ 300€	Quotient familiale de 301€ à 840€	Quotient familiale ≥ 841€
½ journée avec repas	4€	7€	8.5€
Journée complète avec repas	5€	9€	10.5€

# IX- <u>MATERIELS MIS A DISPOSITION PAR LE SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)</u>

Le Maire explique au Conseil Municipal que depuis 2016, le SDIS de l'Aube a engagé un plan de valorisation et de soutien en faveur des centres de première intervention (CPI) communaux, tout en assurant un contrôle sur l'aptitude médicale et la formation des sapeurs-pompiers volontaires au regard des missions qui peuvent leur être confiées.

Le Président du Conseil départemental de l'Aube, a souhaité permettre aux CPI communaux de se doter d'équipements adaptés à leurs missions. C'est pourquoi, sur sa proposition, l'assemblée départementale a voté en faveur du versement d'une subvention au SDIS, à charge pour ce dernier d'acheter les matériels et de les positionner dans des communes sièges de CPI.

C'est ainsi que par délibérations en date du 4 décembre 2018 et du 24 juin 2019, le conseil d'administration du SDIS s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre d'un plan d'équipement en faveur des centres de première intervention communaux.

Le SDIS acquiert et conserve la propriété des biens, qu'il affecte aux communes concernées, après vérification, notamment, de la formation et de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers du CPI, susceptibles d'utiliser ces matériels.

La charge de l'amortissement ne devrait pas peser sur les communes affectataires, dans la mesure où les communes sièges de CPI appartiennent toutes à la catégorie des communes de moins de 3 500 habitants, qui ne sont pas soumises à l'obligation d'amortir leurs immobilisations.

Par contre, l'entretien relèvera de la responsabilité des communes.

Seules sont à prévoir, après délibération des conseils municipaux, des opérations non budgétaires constatées par les comptables de ces communes sur la base d'un certificat administratif et d'une copie de la délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

ACCEPTE l'affectation des matériels suivants :

DESIGNATION DES MATERIELS	QUANTITE
SAC DE L'AVANT	1
LOT EPUISEMENT	1
LOT TRONCONNAGE	1
LOT BALISAGE	1
LOT BACHAGE	1
LOT ECLAIRAGE	1
LOT GUEPES	1
LOT NAUTIQUE	1

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette affectation.

#### X- <u>INFORMATIONS</u>

## A/ Projet de méthaniseur à Chapelle-Vallon

Le Maire informe le Conseil d'un projet de méthaniseur à Chapelle-Vallon dont l'enquête est en cours en mairie de Chapelle-Vallon et se terminera le 19 avril 2021. A l'issue de cette date, le Conseil Municipal sera invité à donner un avis.

## B/ Extension du parc éolien à Savières, Pavillon-Ste-Julie et Payns

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'extension du parc éolien à Savières, Pavillon-Ste-Julie et Payns avec 6 nouvelles éoliennes.

#### XI- DIVERS

➤ Le Maire informe que 132 peupliers au total ont été replantés dans les prés et route de Savières. Une bande de bois restera à couper le long de la parcelle cadastrée A n°300. Il est proposé de donner la coupe des bois à M. Eddy BOURY

➤ Le Conseil Municipal donne son accord pour acheter des masques enfants pour les élèves de l'école de Chauchigny.